

Maintien dans l'emploi : Un exemple concret

Docteur Marie NERON-TAPIN



2022 : Santé et maintien en emploi



JEUDI 6 OCTOBRE 2022 DE 9H A 17H30 - ENTREE GRATUITE - ESPACE COWORKING - 16 BOULEVARD VALMY - 42300 ROANNE
JEUDI 20 OCTOBRE 2022 DE 9H A 17H30 - ENTREE GRATUITE - MAISON DU BTP - 17 RUE DE L'APPRENTISSAGE 42000 ST ETIENNE

Situation de Monsieur D.



Salarié de 28 ans employé au poste de montage/emballage de portes dans l'entreprise Z depuis 5 ans

Luxation récidivante des rotules → cures chirurgicales avec complication à type de défaut de consolidation

En arrêt de travail depuis le 15 juillet 2020



Première Visite de pré-reprise



3 mai 2021 : Le salarié est très douloureux, marche impossible
Etat de santé trop précaire pour envisager une reprise du travail

Orienté vers le secteur de soins

Objectifs de cette consultation :

- Nouer une relation de confiance afin de préparer le retour à l'emploi
- Faire un dossier de RQTH pour déployer des outils au maintien dans l'emploi dès que l'état de santé le permettra.



Visite de pré-reprise 15 mai 2022



Etat de santé du salarié

Trouble de la marche
Limitation flexion du genou droit
Douleurs
Amyotrophie
Station debout prolongée impossible
Souffrance morale liée à la désinsertion professionnelle



Contraintes du poste de travail problématiques

Station debout prolongée
Déplacement dans l'entreprise
Manutention de charge

Prise en charge

Systeme de soins

Suivi par son médecin traitant, son chirurgien
Pas de reprise chirurgicale prévue
Pris en charge en centre de rééducation 3 jours par semaine. A poursuivre

MDPH

RQTH en cours

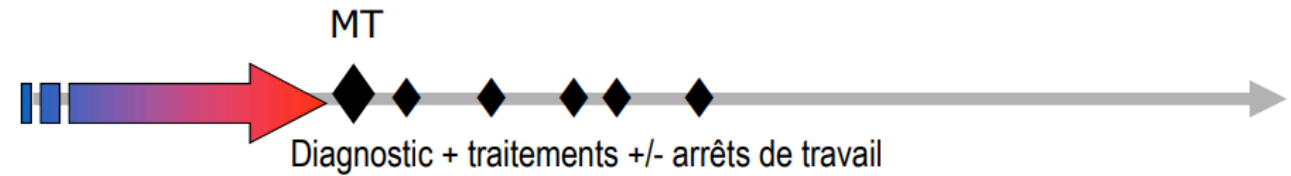
Visite de pré-reprise : Quand ?



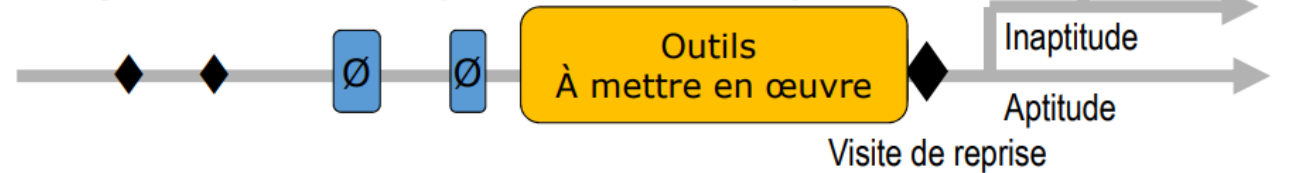
Visite de pré reprise : à l'initiative du salarié, de son médecin, du médecin conseil, du médecin du travail

Possible après 30 jours d'arrêt de travail

Parcours de soins (Médecin traitant et autres spécialistes)



Vie professionnelle (Médecin du travail)



Droits sociaux (Médecin conseil / médecin agréé)



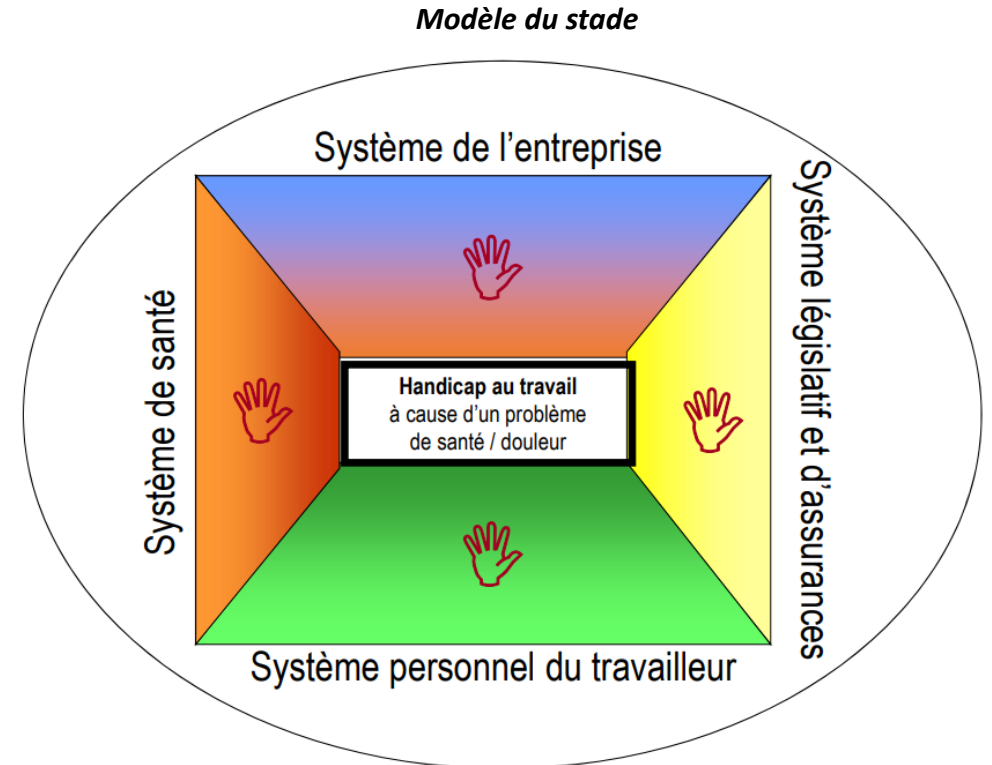
Un Objectif : Le retour à l'emploi



- Une Urgence : le travail est le 1^{er} facteur de santé
- Un Principe : Utiliser tous les outils, faire intervenir les acteurs du maintien dans l'emploi

Deux réflexions :

- Un maintien à son poste de travail va être difficile et va demander des aménagements de poste importants : étude de poste et des conditions de travail
- Un reclassement dans l'entreprise ?



D'après Loisel et al. 2001 ; Durand et al. 2002

Le retour à l'emploi : Méthode



A l'initiative du médecin du travail, organisation d'une rencontre dans l'entreprise avec :

- Le salarié
- Le médecin du travail
- L'employeur (directeur, RRH)
- CAP Emploi



**CAP
EMPLOI**
Handicap, recrutement & maintien

Le retour à l'emploi : Méthode



Echange autour d'un aménagement de poste

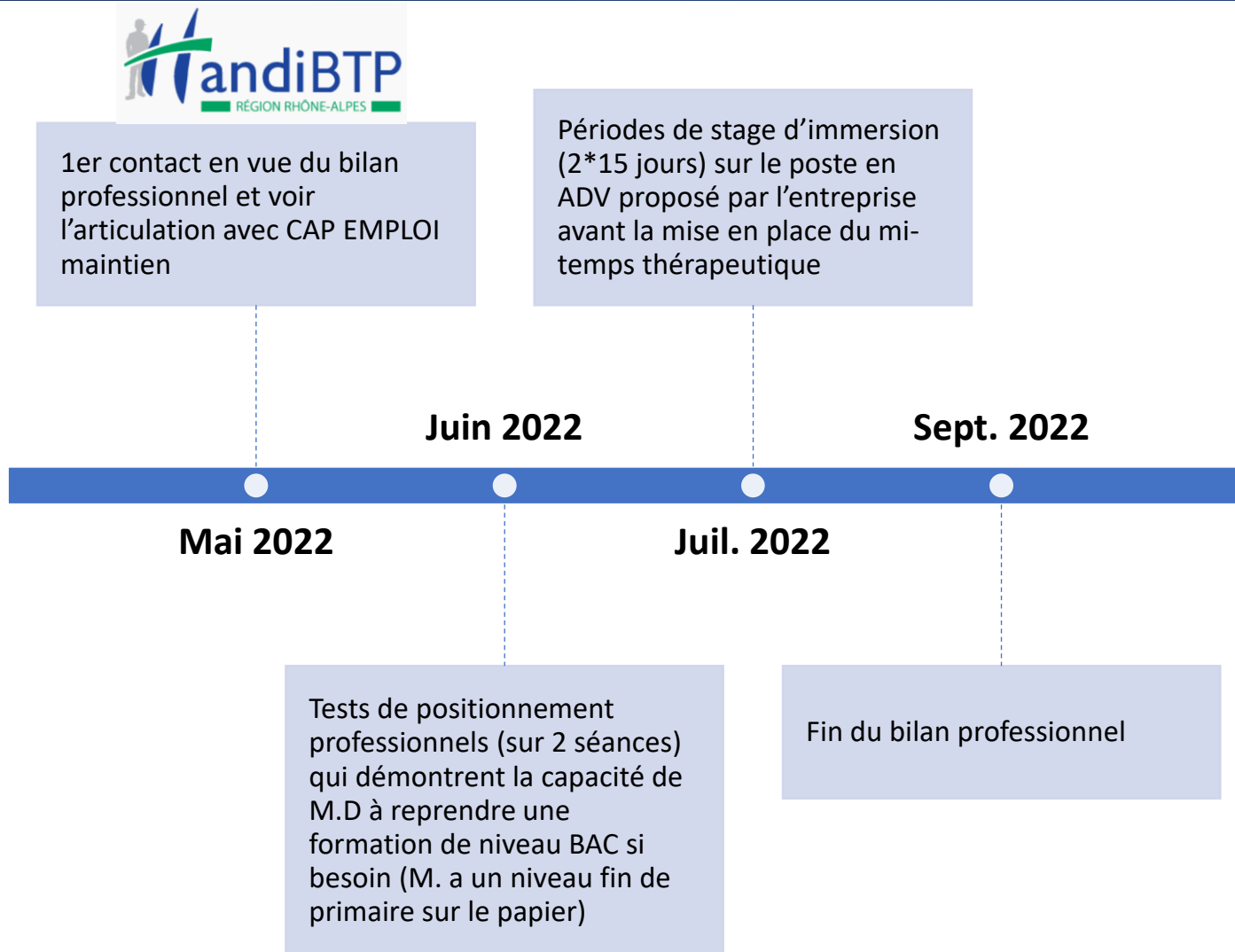
- Aménagement organisationnel : temps partiel thérapeutique afin d'envisager une réinsertion professionnelle et de poursuivre les soins
- Aménagement matériel :
 - Disposition géographique dans l'entreprise
 - Aménagement au poste de travail, aménagements des déplacements dans l'entreprise

Le médecin émet des réserves sur le poste aménagé :

- Demande un bilan HANDIBTP
- Demande à l'employeur et au salarié de réfléchir sur un reclassement au sein de l'entreprise qui serait tenable à long terme



Le retour à l'emploi : Méthode



Mai 2022 : dans le cadre du bilan HANDIBTP, demande d'autorisation en cellule PDP. Accompagnement.



agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Aide au maintien (2000 euros)
Aide à la formation
Aide à l'aménagement
Aide au tutorat

La reprise du travail : poste ADV



Reprise en temps thérapeutique sur le poste en ADV le 29/08/2022 :

- Trois matinées par semaine pour une réadaptation professionnelle progressive
- Conciliation soins et travail

Un nouveau poste avec développement de nouvelles compétences

Tutorat

Aménagement du poste de travail



Une reprise accompagnée : Visite à un mois



Réadaptation professionnelle progressive

Majoration progressive de la quotité de temps travaillé

Formation prévue en 2023 : logiciel, communication

Aménagements de poste par CAP EMPLOI, aide AGEFIPH

Accompagnement par AGBTP



Des Questions ?

